



Projet agrivoltaïque de Champlitte

Lettre d'information #2

Mai 2024

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis 2022 la faisabilité de deux projets agrivoltaïques sur la commune de Champlitte. Il y a quelques mois, j'ai repris la direction de ces projets, apportant ainsi ma vision et mon engagement pour leurs avancements.

Les projets se déclinent en 2 zones d'implantation potentielles aux caractéristiques différentes, qui seront analysées distinctement par les services administratifs de l'État.

Les résultats des études en cours depuis 2023, permettront d'adapter au mieux les deux projets aux spécificités locales et constitueront une grande partie des dossiers de demande d'autorisation environnementale qui seront déposés en Préfecture cette année.

Ces projets de transition énergétique et écologique seront développés en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. C'est dans cet esprit que nous avons créé un site Internet dédié aux projets en développement sur la commune de Champlitte, sur lequel vous pouvez retrouver toutes les actualités : champlitte.parc-solaire.com

Bonne lecture !

Léopold HUGEL

Chef de projets solaires

RWE Renouvelables France

llepold.hugel@rwe.com

Venez participer !

**PERMANENCE D'INFORMATION SUR
LES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES DE CHAMPLITTE**

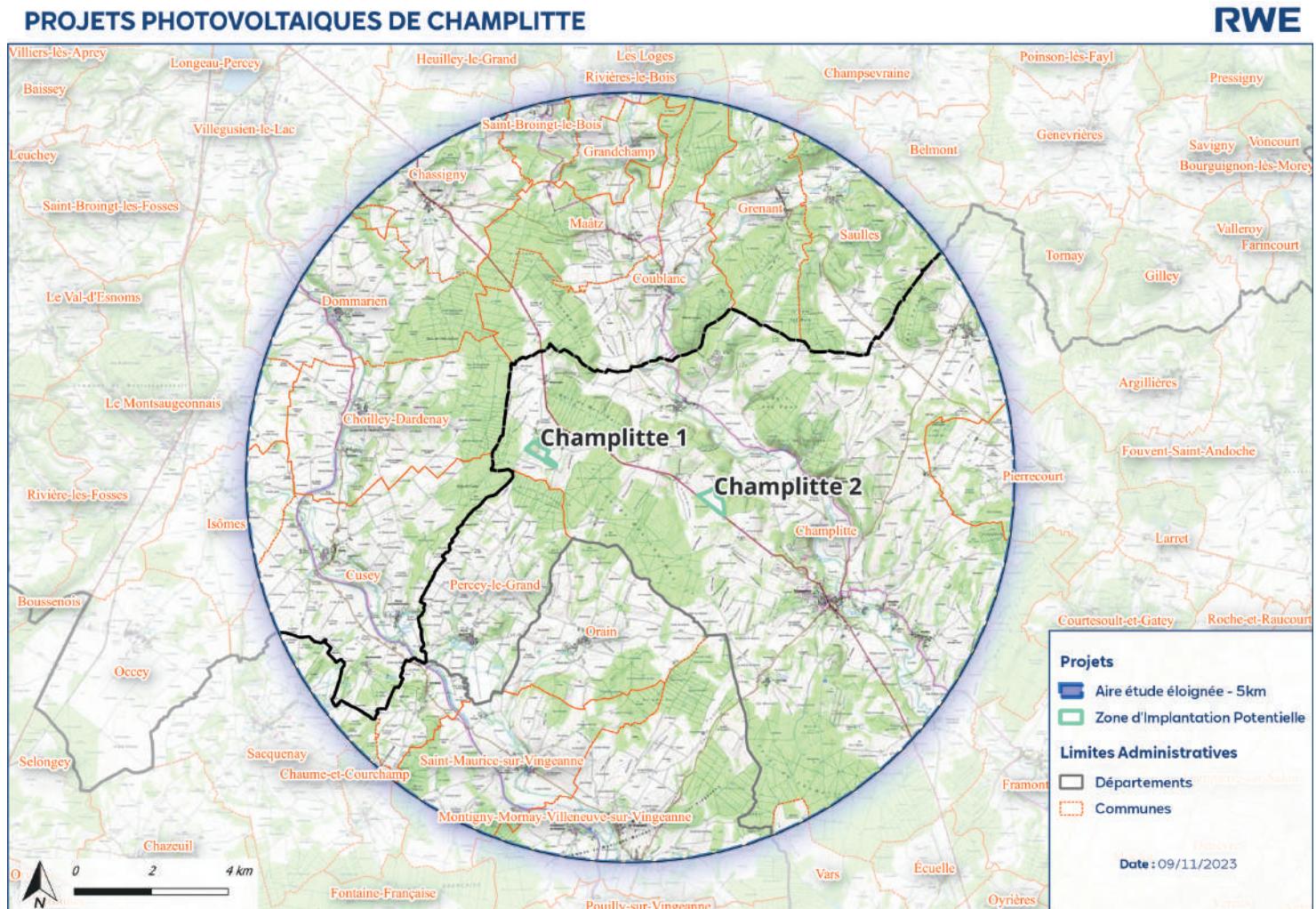
Le 27 juin 2024
Mairie de Champlitte
De 17h à 18h30



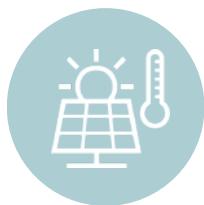
Passez librement sur la plage horaire !

La zone d'implantation potentielle

PROJETS PHOTOVOLTAIQUES DE CHAMPLITTE



LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



2
projets

2 zones d'implantation potentielle sont à l'étude par RWE sur la commune de Champlitte



28
hectares

Les études pour le potentiel parc se déroulent sur 28 hectares. Le taux de couverture par les panneaux solaires sera de moindre emprise.



17
MWc

La puissance photovoltaïque est estimée à environ 17 MWc soit 21 479 MWh/an.



5 250
foyers

Un parc photovoltaïque de 17MWc produit l'équivalent de la consommation électrique de 5 250 foyers (ADEME).

Les retombées pour le territoire

DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Les deux parcs agrivoltaïques généreront des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation. Le montant des taxes perçues augmentent les 20 dernières années d'exploitation.

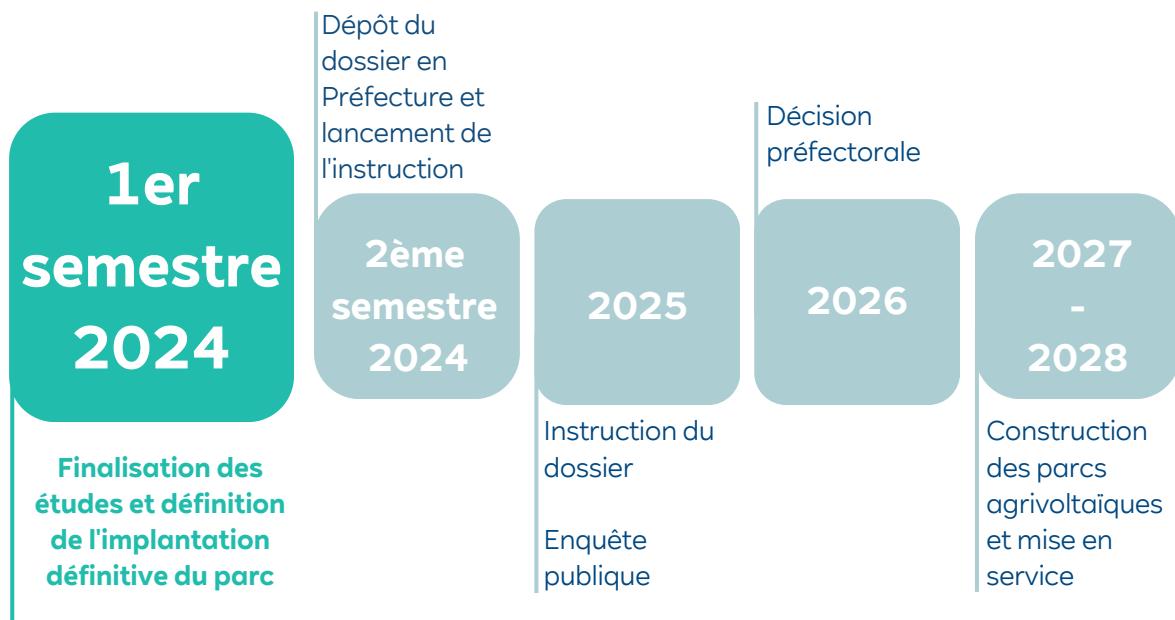
De plus, la première année, la commune perçoit 13 000 € en plus, correspondant au paiement d'une taxe d'aménagement qui seront utilisés pour le chantier et la maintenance.

Retombées fiscales* annuelles pour un projet de 10 MWc :	20 premières années :	20 années suivantes :
Commune de Champlitte	6 320€ / an	14 450€ / an
Communauté de communes des Quatre Rivières	14 500 € / an	34 830€ / an
Département de la Haute-Saône	9 080 € / an	21 280€ / an

*Simulations réalisées en février 2024, basé sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet agrivoltaïque est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ces projets agrivoltaïques : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux agricoles, écologiques et paysagers, accès des pompiers, etc. C'est le Préfet de la Haute-Saône qui décidera à l'issue de l'instruction du dossier d'autoriser ou non la construction des parcs agrivoltaïques.



Zoom sur l'agrivoltaïsme : La compatibilité entre agriculture et production d'énergie

L'agrivoltaïsme, une pratique innovante et encadrée

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".

L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.

Les avantages de l'agrivoltaïsme



Optimiser les espaces agricoles



Préserver les terres agricoles



Améliorer la production agricole



Favoriser le bien-être animal



Produire une énergie locale



Réduire la consommation d'eau

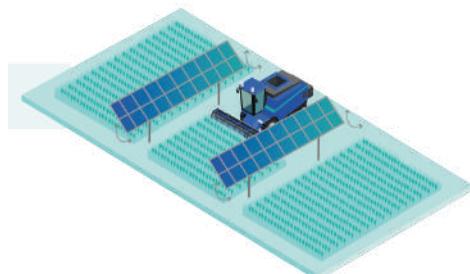


Protéger les cultures des aléas climatiques

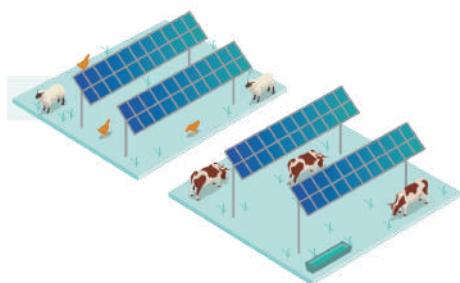


Générer des revenus complémentaires pour l'agriculteur

Des solutions adaptées à chaque activité



Centrale agrivoltaïque adaptée aux grandes cultures et aux prairies/jachères : dispositif fixe ou mobile (tracker)
© RWE



Centrale agrivoltaïque adaptée à l'élevage et au pâturage
© RWE

L'énergie photovoltaïque en France

Questions-Réponses

Pour atteindre l'objectif européen de neutralité carbone d'ici 2050, il apparaît nécessaire d'avoir recours aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, le photovoltaïque est appelé à prendre une place centrale dans le mix électrique français en atteignant 92 à 144 GW installés en 2050. Fin 2022, 16,3 GW étaient produits à partir de centrales solaires.

Qu'est ce que le photovoltaïque ?

Un panneau solaire photovoltaïque, via ses cellules, convertit l'énergie solaire en électricité. A l'inverse d'un panneau solaire thermique, le panneau solaire photovoltaïque capte la lumière du soleil, et non pas la chaleur, et la convertit en électricité.

Un panneau photovoltaïque consomme-t-il lors de sa fabrication plus d'énergie qu'il n'en produira au fil de son utilisation ?

Comme toute infrastructure, un panneau solaire nécessite de l'énergie pour sa fabrication. Au bout de 1 à 3 ans, un panneau solaire aura produit autant d'énergie qu'il n'en aura fallu pour le produire. Il aura ainsi «remboursé» l'énergie utilisée pour sa fabrication.

Est-ce que le photovoltaïque pollue ?

Une centrale solaire photovoltaïque ne génère ni déchets, ni polluants atmosphériques durant son exploitation.

Par ailleurs, en fin d'exploitation, tous les éléments de la centrale sont systématiquement et obligatoirement retirés et recyclés. En France, le taux de recyclage des panneaux en fin de vie dépasse les 94%.

Qu'est-ce qu'un MWc ?

Le mégawatt-crête est l'unité de mesure de la puissance maximale que peut produire l'installation photovoltaïque, c'est à dire sa production en conditions optimales.

Quelle est la durée de vie d'une installation ?

Un panneau solaire photovoltaïque a aujourd'hui une durée de vie supérieure à 20 ans. Il peut même continuer de produire au-delà de 30 ans après son installation.

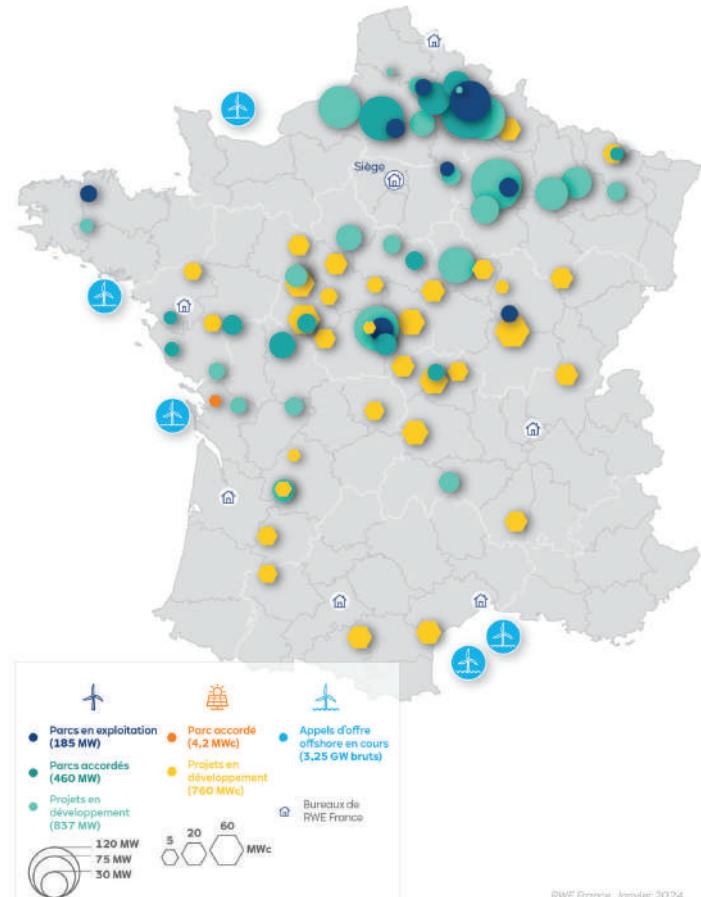
Qui sommes-nous ?

RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables. Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



RWE France, Janvier 2024

Contacter le chef de projet

Léopold HUGEL

RWE Renouvelables France
leopold.hugel@rwe.com

Retrouvez plus d'informations sur
le site du projet :
chamritte.parc-solaire.com

